

Communiqué de presse

L'association CERTIBRUIT expérimente à Paris, Lyon et Orléans sa charte en vue de labelliser les livraisons de nuit

Les enseignes Carrefour Market, Casino, Mc Donald's et Sephora s'engagent avec l'association CERTIBRUIT fondée par le Cemafroid, le Centre d'information et de documentation sur le bruit (CIDB) et le Laboratoire National de Métrologie et d'Essais (LNE) pour livrer la nuit dans le respect des riverains afin de limiter le nombre de leurs camions de livraison en ville aux heures de pointe.

La charte CERTIBRUIT implique pour les enseignes signataires la mise en place d'un plan de prévention des nuisances sonores. Le respect de la charte est régulièrement contrôlé par le CEMAFROID et le CIDB. En cas de nuisance réitérée, le droit d'usage du label est retiré.



Une charte élaborée par les parties concernées

La charte « livraison de nuit respectueuse des riverains » a été élaborée pendant plus d'un an par des professionnels de la logistique (distributeurs, transporteurs,...), des représentants des collectivités concernées (dont la mairie de Paris, la préfecture de police de Paris, la région Ile de France, le Grand Lyon...), des associations (FNE, CLCV, ...) et des centres d'étude partenaires (CIDB, AFT-IFTIM, LNE, Club DEMETER, Acoucité, CERTU, Chaire Frelon de l'école des Mines de Paris, CRET LOG...). Outre des aspects techniques, elle intègre les aspects humains sans lesquels les activités de livraison de nuit ne sauraient respecter les attentes légitimes des riverains.

Communiqué de presse

La charte CERTIBRUIT repose sur :

- l'utilisation de matériel de transport et de manutention silencieux ;
- des aménagements spécifiques des magasins ou des restaurants concernés ;
- des aménagements de voirie et de stationnement aux abords des sites de livraison ;
- la formation et la sensibilisation du personnel selon un programme défini par l'AFT IFTIM, le CIDB et le Cemafrroid ;
- le recueil des éventuelles plaintes des riverains par un service d'assistance téléphonique indépendant géré par le CIDB.

Cet engagement est matérialisé par un Label affiché par les magasins et les restaurants signataires. Ces sites font l'objet d'un contrôle périodique et indépendant par le Cemafrroid.



Label « Livraison de nuit respectueuse des riverains »

Création de l'association CERTIBRUIT

Pour associer tous les intervenants concernés par la labellisation, le Cemafrroid, le CIDB (Centre d'Information et de Documentation sur le Bruit) et le LNE (Laboratoire National de Métrologie et d'Essais) ont créé l'association CERTIBRUIT (association loi 1901), pour assurer la gouvernance de la charte avec les enseignes et commerces vertueux qui souhaitent obtenir le label « livraisons de nuit respectueuses des riverains ».





Communiqué de presse

Déploiement de la charte sur dix sites pilotes à Paris, Lyon et Orléans

Afin de valider la charte CERTIBRUIT, une période expérimentale est lancée à partir du 2 avril 2012 pour une durée de 4 mois. Dix sites pilotes de Carrefour Market, Casino, Mc Donald's et Sephora ont souhaité s'engager dans l'expérimentation sous la coordination du club DEMETER.

Une synthèse d'étape sera réalisée pour vérifier que la charte atteint ses objectifs en termes d'amélioration continue des magasins pour la lutte contre le bruit, de renforcement du traitement amiable des éventuelles plaintes des riverains et en termes d'impact environnemental et de développement durable. Cette analyse s'appuiera sur les données recueillies en termes de plainte éventuelle ainsi que du suivi acoustique réalisé par Acoucité sur l'un des sites pilote.

Le label a déjà permis aux enseignes vertueuses d'engager un dialogue constructif avec les élus des mairies d'arrondissement à Paris pour par exemple, adapter la voirie et améliorer la disponibilité des zones de stationnement sanctuarisées.

Si les paris sont tenus, la labellisation des sites pour la livraison de nuit se généralisera sur une base volontaire et permettra d'avoir un outil pertinent pour valoriser les efforts des entreprises vertueuses qui s'engageront.

CERTIBRUIT œuvrera d'ici là pour faire reconnaître le label dans le cadre des actions menées par les régions et les municipalités confrontées aux difficultés croissantes qu'implique la livraison en centre-ville (notamment dans le cadre de la Charte marchandise et du plan de prévention du bruit dans l'environnement « PPBE » de Paris).

Plus d'information :

Eric DEVIN – CEMAFROID - 01 49 84 84 84 – eric.devin@cemafruid.fr

Sylvie BOUIN – CIDB - 01 47 64 64 62 – bouin@cidb.org

Patrick CELLARD – LNE - 01 30 69 21 12 – Patrick.cellard@lne.fr